

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

**On s'abonne :**

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1872.

## Chronique Politique.

La rentrée de M. Casimir Périer aux affaires n'est plus douteuse, dit *Paris-Journal*; au moins, à Versailles, les gens bien informés la considèrent-ils comme certaine, et même comme très-prochaine; elle précéderait le retour de l'Assemblée nationale.

M. Casimir Périer reprendrait son ancien portefeuille, et M. Victor Lefranc, le ministre actuel de l'intérieur, serait nommé ministre des travaux publics, poste vacant depuis la démission de M. de Larcy.

Un seul point arrête, paraît-il, la reconstitution immédiate du cabinet. M. Casimir Périer désirerait se priver des services de M. Calmon. Or, M. Thiers, qui tient beaucoup au sous-secrétaire d'Etat auquel nous devons les élections dernières, résiste énergiquement. On croit cependant que tout s'arrangera, et que M. Calmon obtiendra une compensation. Sous le régime de l'*essai loyal*, la compensation est devenue une nécessité.

La rentrée de M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur implique, aux yeux de beaucoup de députés, le retour de l'Assemblée à Paris. M. Périer donna sa démission à la suite du vote repoussant la proposition émise dans ce sens; or, cette proposition va, de nouveau, être soumise au vote de l'Assemblée. M. Casimir Périer ne reprendrait pas son portefeuille s'il ne devait le conserver que quelques jours.

Le *Courrier de France* rapporte le bruit de la candidature de M. Casimir Périer à la vice-présidence de la Chambre, en remplacement de M. Saint-Marc Girardin.

Il n'est pas question, pour le moment, de l'entrée de M. Pouyer-Quertier dans le cabinet.

On lit dans le *Bulletin conservateur républicain* :

Il a été question, dans plusieurs journaux, d'un projet de loi qui serait proposé à l'Assemblée, d'après lequel la Chambre continuerait à siéger à Versailles, tandis que le siège du gouvernement serait établi à Paris.

La combinaison mise en avant semble présenter des avantages sérieux pour la rapide et facile expédition des affaires, qui souffre beaucoup des pertes de temps considérables résultant de la distance entre Paris et Versailles; mais on prévoit que la majorité de l'Assemblée ne saurait perdre de vue certains inconvénients inhérents au projet dont il s'agit et qui lui ôtent toute chance de succès auprès d'elle.

Il est donc plus que probable que l'on s'abstiendra entièrement de le lui soumettre.

On lit dans le *Courrier de Paris* :

La nomination de M. Kendelle (le confident du prince de Bismark) à Constantinople est considérée par quelques publicistes anglais comme le prélude d'une guerre orientale imminente. La Prusse-Allemagne, disent-ils, ne veut pas laisser à la France le temps de se relever, elle veut avant sa régénération allumer un incendie universel, se partager l'Europe avec la Russie, etc. Voilà à peu près le résumé de la presse anglaise dont nous retrouvons des variantes plus ou moins réussies dans la presse pseudo-allemande.

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

M. de Rémusat a adressé à notre ministre à Constantinople une note spéciale lui recommandant la plus grande réserve en ce qui n'intéresse pas directement les intérêts français en Orient.

M. Thiers aurait ajouté de sa main quelques lignes qui se résumeraient ainsi : « Mé-lons nous de nos affaires, ne touchons pas à tout, et partout, ne continuons pas les traditions de l'Empire à l'étranger. »

On assure que la conférence qui a eu lieu entre M. Thiers et les directeurs des finances avait pour objet de fournir au Président des renseignements précis en vue de l'exposé financier sommaire qui doit figurer dans son prochain message à l'Assemblée. On ajoute que la situation financière est satisfaisante et que le rendement des impôts n'est pas notablement inférieur aux chiffres prévus dans le budget.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Depuis quelque temps, des difficultés, de second ordre, hâtons-nous de le dire, s'élevaient entre le cabinet de Versailles et celui de Berlin. Elles résultaient surtout de l'interprétation de certains articles du traité de Francfort et des réserves toutes spéciales avec lesquelles M. de Bismark applique la loi d'option.

Nous sommes heureux d'apprendre de très-bonne source que depuis le retour de M. de Gontaut-Biron, ces nuages ont tout-à-fait disparu et que l'entente est absolument rétablie.

Il est question, dans les régions officielles, assure-t-on, d'un projet qui aurait pour but de faire nommer le Président de la République par le suffrage universel à deux degrés, comme aux Etats-Unis. On procéderait à cette élection par voie de plébiscite et pour une durée de quatre ans.

M. Wallon, député du Nord, a déposé sur le bureau de l'Assemblée, au mois d'avril dernier, une proposition relative au vote obligatoire. Nous croyons utile de la reproduire.

Sur le rapport de la commission d'initiative, elle a été renvoyée par l'Assemblée à la commission électorale qui en a accepté le principe. L'intention de la commission électorale était d'introduire cette proposition dans la loi générale sur la matière.

Si, au contraire, elle eût donné lieu à la

présentation d'une loi spéciale, l'expérience demandée par M. Wallon aurait pu être faite dans les élections, assez fréquentes, aux conseils généraux.

Voici la proposition de l'honorable député du Nord :

**PROPOSITION DE LOI**

Sur le vote obligatoire dans les élections municipales, départementales ou politiques.

La qualité d'électeur ne constitue pas seulement un droit; elle impose un devoir, et un pays, dont la constitution repose sur le suffrage universel, peut justement en demander compte à qui lui fait défaut. Cela étant, il m'a paru que la peine devait frapper tout défaillant, et d'autant plus, qu'ayant plus de fortune, il reçoit plus de protection de l'Etat et lui doit davantage. Mais il s'agissait surtout de rendre la loi rapidement et facilement exécutoire dans les applications nombreuses qu'elle peut avoir à l'origine. C'est à cette fin, et tout en provoquant les amendements de mes collègues, que j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée le projet de loi suivant :

ART. 1<sup>er</sup>.

Tout électeur qui, sans motif légitime, n'aura pas pris part au scrutin dans les élections aux conseils municipaux ou généraux, ou dans les élections aux Assemblées politiques, sera puni d'une amende égale au 10<sup>e</sup> de ses contributions personnelles et mobilières, sans que cette amende puisse être inférieure à 5 fr., même pour ceux qui ne sont pas inscrits au rôle, ni supérieure à 500 francs.

## ART. 2.

Les excuses devront être produites devant le juge de paix du canton dans le mois qui suivra l'ouverture du scrutin.

A défaut d'excuse jugée valable, l'amende sera prononcée par le juge de paix, sur le relevé des listes d'émargement dressées pour l'élection et certifiées par le maire.

Elle sera portée au rôle des contributions de chacun et perçue dans la même forme

88

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES

## FAUCHEURS

## DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

## CHAPITRE XVIII.

## PÈRE ET FILS.

(Suite.)

Et à ce cri émouvant et solennel, succéda de nouveau le silence le plus profond, jusqu'à la fin de la messe.

Puis, quand le saint sacrifice fut terminé, l'abbé Makiévitch, aumônier en chef de l'armée, prononça, en l'honneur des martyrs, une courte oraison funèbre et récita les prières des morts, auxquelles répondait l'armée.

Pendant que les Polonais priaient, Svinin jurait et blasphémait :

— Chiens de Polonais, maudit pays, grognait-il, où l'on ne peut voyager qu'à cheval, par un froid à fendre les pierres, chien de pays. Ah! que je puisse les joindre ces brigands de rebelles, et par mon âme! si j'en ai une, je les fais clouer par les mains et nus, aux sapins, pour les y faire geler vivants.

Arriverons-nous bientôt, brute d'Abraham? — Excellence, nous ne sommes plus qu'à trois verstes; mais les chemins sont mauvais et la nouvelle neige n'a pas eu le temps de durcir.

— Durcir, je le vois bien, qu'elle n'est pas dure, les affûts y entrent jusqu'à l'essieu et mon cheval jusqu'au poitrail; coquins de Polonais!

— Avant une verste, nous serons sortis du défilé, Excellence, et alors nous pourrions faire halte.

— Faire halte dans un village? — Il n'y a pas de village, Excellence.

— Dans une ferme, au moins? — Il n'y a pas de ferme, non plus.

— Mais ce n'est pas un pays, cela; tu l'es égaré, butor! Capitaine Pillardof, que devient

notre artillerie?

— Excellence si cela continue, nous serons obligés d'abandonner canons et caissons.

— Ah! misérable traître! tu nous as vendus! rugit Svinin, en cinglant d'un coup de nagaïgue, les épaules d'Abraham.

— Seigneur, ayez pitié de moi! gémit l'Israélite que, pour plus de sûreté, la Haute Noblesse avait fait attacher, par le poignet, à l'arçon de sa selle; dans deux cents pas nous serons hors du ravin.

— Misérable! je te fais crucifier, avec des baïonnettes, à un tronc d'arbre, et je t'arracherai la langue et les yeux, si tu nous as égarés, grondait le général, écumant de colère. Capitaine, prenez les devants et voyez un peu s'il dit vrai.

Pillardof enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval, qui fit quelques bonds en avant.

— Pas par ici, seigneur capitaine; à gauche, à gauche, cria Abraham.

Mais le capitaine ne l'écoutait pas et continuait son chemin.

— Rappelez-le, Excellence, rappelez-le, supplia le juif; s'il continue, il est perdu.

— Bah! fit Svinin, en haussant les épaules; il connaît mieux le chemin que toi.

— Excellence, je vous affirme qu'il se perdra; voici par où il faut prendre.

Et il montrait la gauche.

— L'autre chemin est meilleur; vois, il trotte, à présent, comme dans un...

— Au secours! cria Pillardof, au secours! Son cheval avait déjà de la neige par-dessus la croupe; bientôt on ne vit plus que ses oreilles.

Agile comme un sauvage, le capitaine était monté debout sur sa selle; d'un élan désespéré, il se cramponna à une branche de sapin.

Quand les Cosaques accoururent pour le dégager, ils le trouvèrent suspendu sur un abîme, dans lequel sa monture avait disparu.

Ce fut à l'aide du lasso que l'on parvint à sauver le malheureux Pillardof, meurtri et les mains déchirées.

Pour arriver à lui, il n'y avait pas d'autre

que les contributions personnelle et mobilière.

ART. 3.

La liste des électeurs condamnés pour avoir fait défaut, restera affichée pendant un mois à la porte des mairies.

ART. 4.

Tout électeur qui, sans motif légitime, aura, trois fois de suite, manqué au scrutin, sera rayé pour trois ans des listes électorales et privé durant le même temps de ses droits politiques.

ART. 5.

Le texte de la présente loi sera publié au bas de toute affiche convoquant les électeurs au scrutin.

### Informations diverses.

Une nouvelle ultra-fantaisiste de l'*Avenir national* :

Le cabinet de Berlin a demandé au gouvernement français de lui rembourser le prix des travaux de défense exécutés par les Allemands à Belfort, remboursement qui n'aurait lieu que lors de la remise de cette place forte entre nos mains.

Nous apprenons que M. de Gontaut-Biron a été chargé de repousser cette prétention.

On lit dans la *Patrie* :

On assure que M. Thiers s'occupe de préparer un projet de loi en vertu duquel serait prélevée en faveur des Alsaciens-Lorrains une partie de l'indemnité de guerre imposée aux Arabes révoltés. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur, mais si la nouvelle se confirme, elle sera certainement accueillie favorablement par l'opinion publique.

Dans cette hypothèse, les sommes à distribuer (on parle d'un demi-million) seraient affectées aux émigrants qui se rendraient en Algérie, soit en achats d'outils, de semences, de bétail, soit en espèces et comme fonds d'attente.

Une nouvelle importante, mais un peu aventurée, donnée par le *Mémorial diplomatique* :

« On nous écrit de Londres que l'Internationale essaie, en ce moment, d'organiser chez tous ses membres en Europe, une collecte dont le produit devra servir à soutenir une grève générale des ouvriers à l'occasion de l'exposition universelle de Vienne en 1873. Le gouvernement autrichien serait avisé de ce projet, et il aurait pris des mesures, qui, en tous cas, empêcheraient cette grève de créer le moindre embarras aux travaux spéciaux qui se rattachent à l'organisation de l'Exposition. »

moyen ; sur une distance de plus de cinquante mètres de longueur, une dépression de neige indiquait l'existence d'un de ces dangereux ponts de neige durcie, qui unissent, par des voûtes peu solides et invisibles les parois de ravins distantes de deux, trois et même cinq mètres, et quelquefois d'une hauteur considérable.

Sa Haute Noblesse comprit que sa vie était entre les mains de son guide, et qu'il était prudent de ne pas exaspérer Abraham.

A partir de ce moment, le juif put, sans objection aucune, faire prendre telle direction qui lui convint.

En moins d'une demi-heure, on atteignit enfin un chemin, sinon frayé, au moins plus ferme, et sur lequel chevaux et canons purent avancer facilement.

A deux heures de l'après-midi, l'avant-garde russe venait de contourner un mamelon, quand Abraham, silencieux depuis l'accident arrivé à Pillardof, dit au général :

— Excellence, voici le monastère.

Engourdi par le froid, Svinin était à demi-

Le retard qu'éprouve la signature du traité de commerce avec l'Angleterre provient uniquement, dit l'*Agence Havas*, de ce que plusieurs membres du cabinet anglais ne sont pas encore rentrés à Londres.

D'après le *Daily News*, on considère comme improbable, dans plusieurs cercles, que, vu l'état actuel des négociations relatives au traité de commerce, ce traité puisse être signé avant une quinzaine de jours.

Il circule dans le public des bruits de complot bonapartiste. Ils reviennent périodiquement ; il serait temps cependant d'en finir avec ces rumeurs qui troublent les esprits.

Cinq cents caisses de dynamite ayant été saisies à Beaucaire, le gouvernement serait, dit-on, dans l'intention de se réserver le monopole de cette dangereuse matière.

M. le ministre de l'intérieur vient de demander télégraphiquement aux préfets et sous-préfets des départements inondés le chiffre approximatif des dégâts causés par les eaux, avec le nom des personnes les plus éprouvées.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* donne la nouvelle suivante sous toutes réserves :

La publication d'un manifeste de M. le comte de Paris, déclaration parallèle à celle de M. le comte de Chambord, mais conçue dans un esprit très-différent, est attendue de jour en jour.

C'est sous forme de lettre adressée à M. Estancelin, ancien député, que paraîtra, dit-on, ce document.

On peut considérer comme hors de doute que l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne sera terminée dans quinze jours. L'évacuation continue partiellement.

Ceci paraît invraisemblable et nous vient cependant de très-bonne source.

Près de mille déclarations de journaux politiques et non politiques sont déposées à la préfecture de police.

La *Liberté* croit savoir que le projet de M. Dufaure sur le duel aurait pour base la législation en vigueur depuis 1837. En cas de blessure ou de mort, l'amende serait considérable. On abandonnerait la poursuite contre le blessé non provocateur. Enfin les témoins seraient solidairement responsables.

Une commission chargée d'examiner la question des chemins de fer au point de vue militaire vient de présenter à M. Thiers un rapport dans lequel elle conclut à l'organi-

ensommeillé ; il fit un soubressaut et regarda autour de lui.

Il ne voyait rien.

— Où donc est ce monastère ? demanda-t-il.

— Sur la montagne, en face, à mi-côte, Excellence.

— Et les insurgés sont là ?

— Leur camp doit être au bas de la montagne, Excellence ; mais à coup sûr, ils occupent aussi le couvent ; leur drapeau flotte à la dernière fenêtre de droite ; et, tenez, nous sommes aperçus, leurs vedettes font signe avec leurs faux.

En effet, les éclaireurs polonais venaient de signaler l'ennemi.

— Trop tard ! mes bons amis, trop tard ! ricana Svinin ; je vous tiens bien, cette fois-ci.

Et se tournant vers Abraham :

— Tu es sûr, dit-il, qu'ils ne peuvent pas s'échapper ?

— Ils n'ont que deux routes, Excellence, celle que nous tenons, et qui mène du couvent à Miechkof, et celle qui suit le pied de

sation de bataillons spéciaux chargés des chemins de fer, lesquels devront être immédiatement dressés à tous les exercices nécessaires (pose des rails, etc.).

### AFFAIRE BAZAINE.

On lit dans une correspondance de l'*Avenir de la Sarthe* :

On dit l'instruction de l'affaire Bazaine terminée ; c'est impossible. Il y a des témoins qu'on n'a pas entendus et des témoins nécessaires. Ainsi, M. Rameau, maire de Versailles, n'a pas été appelé devant le général Rivière.

Il y a un fait très-grave, très-précis, sur lequel M. Rameau peut donner des explications. Pendant le siège, M. Rameau, maire de Versailles, se trouvait en relations forcées avec M. de Bismark. Un jour, le ministre du roi de Prusse lui dit : « Eh bien ! c'est fini, nous traitons ! » et il raconta à M. Rameau que le général Boyer était venu lui proposer, de la part du maréchal Bazaine, un traité, à la condition que l'armée de Metz se retirerait dans le Midi, prête à écraser tout mouvement d'opposition. Le soir même, M. Rameau a raconté cette conversation à ses collègues du conseil municipal ; et les termes mêmes ont été consignés dans un journal tenu au jour le jour par un des membres du conseil municipal. Comment peut-on expliquer que M. Rameau n'ait pas été assigné.

Le travail du classement des dossiers de l'instruction se continue très-activement. Comme nous l'avons dit, presque toutes les dépositions nécessaires à cette grande et solennelle enquête sont recueillies. M. le général Rivière n'entend plus que les témoins dont la déposition est de nature à affirmer la moralité des témoins principaux de l'affaire et à faire apprécier le degré de confiance que méritent leurs dires.

Les déclarations de l'agent de police de Thionville, nommé Flao, seront surtout controversées et discutées. On sait que c'est un des agents chargés de porter à travers les lignes prussiennes à M. le maréchal Bazaine les dépêches de M. le maréchal MacMahon.

Un autre témoin, le sieur B..., dont les démarches après la guerre ont paru suspectes, a été l'occasion d'une longue enquête supplémentaire. Cet individu, très-pauvre avant la guerre, enrichi aujourd'hui, passe pour avoir servi d'intermédiaire à des pourparlers fort irréguliers entre l'état-major de l'armée de Metz et les officiers supérieurs de l'armée prussienne.

Un témoin non moins important est le sieur Dubuisson, propriétaire à Sainte-Ruffine, près Metz. C'est dans la maison de M. Dubuisson, située dans la zone neutre entre les deux armées, qu'auraient eu lieu, entre le maréchal Bazaine et les chefs de l'armée prussienne, les entrevues dans lesquelles l'accusation relève le fait d'intelligences avec l'ennemi.

la montagne et conduit, d'un côté à Vengroft et de l'autre à Janof.

— C'est bien, fit Svinin ; d'ici, je puis tout diriger, l'attaque du camp et celle du monastère.

Et aussitôt, pour empêcher qu'aucun rebelle n'échappât, il donna ordre à trois bataillons de grenadiers d'aller occuper le pied de la montagne, avec deux cents Cosaques, commandés par Pillardof.

Le capitaine partit aussitôt.

— Veillez à ce qu'aucun ne puisse s'évader, lui dit Sa Haute Noblesse en plaisantant agréablement ; ils pourraient s'égarer dans la forêt, sans guide, et vous savez ce qui arrive en pareil cas.

— Je me le rappelle, et ils me le paieront, grogna le capitaine, en s'éloignant.

Il se passa près d'une demi-heure, avant que tous les préparatifs fussent terminés et l'artillerie mise en batterie. Dans le camp des insurgés, on entendait distinctement les sonneries des clairons et, avec sa lunette, l'Excellence avait pu voir des tirailleurs aveugler les fenêtres du monastère avec des

Il est certain que les débats de l'affaire Bazaine ne commenceront pas avant deux mois. Il y a encore d'importantes confrontations de témoins à faire.

D'autre part, le défenseur, M<sup>e</sup> Lachaud, doit se rendre à Metz, où il a jugé utile de se transporter de nouveau.

### LE CHANT ET LA MUSIQUE

DANS LES CAMPAGNES.

Nous avons toujours fait des vœux ardents pour la propagation du chant et de la musique, — de la bonne et harmonieuse musique — dans nos communes rurales. C'est par le canal des séminaires et des écoles normales, autrement dit, des jeunes prêtres et des instituteurs, que nos campagnes peuvent acquérir ce levier précieux de progrès intellectuel et moral.

C'est pourquoi nous ne lisons jamais sans un profond dégoût les programmes des cafés-concerts qui pullulent dans les villes, et dont le répertoire est un défi au bon sens, au bon goût et à la morale autant qu'à l'esprit. On est écœuré en songeant que ces caboulots tendent à devenir le déversoir du genre musical français, et à écanailier le goût public, pour achever d'avilir les âmes.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, pense comme nous sur ce point, et il voudrait attacher son nom à une sérieuse réforme pour laquelle il aurait droit au concours zélé de tous les amis éclairés du progrès dans les campagnes.

On en jugera par la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire, président du comité des études musicales :

« Monsieur le président et cher confrère,

Je viens consulter le comité des études musicales sur une très-modeste réforme, à laquelle, cependant, j'attacherais du prix et qui pourrait avoir de bons résultats, si vous m'accordiez votre concours.

J'ai été souvent frappé de n'entendre chanter, dans les réunions d'ouvriers ou de paysans, que des airs très-vulgaires. Il n'y a que cela dans la mémoire de nos compatriotes. Autrefois, l'opéra-comique fournissait le répertoire des rues ; à présent, ce sont les cafés-concerts. La lubricité et la sottise des paroles servent de véhicule à des airs qui ne sont ni moins plats, ni moins sots. On chante ces vilénies, ou plutôt on les hurle à plein gosier, pour le seul plaisir de faire du bruit. Les orphéons se sont multipliés depuis ces dernières années ; mais, si j'en juge par les concours, en très-petit nombre, auxquels j'ai assisté, le choix des morceaux n'est pas toujours de nature à former, à élever le goût des chanteurs. Quelques-uns, en bien petit nombre, font de la musique, et le plus souvent de la musique bouffe ; le reste n'est guère qu'une accumulation de notes. On m'assure que ces éducation sont faites

sacs de paille et des matelas.

A trois heures, les préparatifs étaient achevés et les colonnes d'attaque prêtes.

— Faut-il brûler le couvent, général ? demanda un commandant de grenadiers.

— Gardez-vous en bien, mon cher, nous en avons besoin pour coucher, répondit plaisamment Son Excellence ; seulement, enlevez-le rapidement, car j'ai horriblement froid aux pieds.

— Capitaine Nazikof, veuillez annoncer notre visite à ces messieurs.

A ce commandement du général, un éclair jaillit du flanc de la montagne, et un boulet de fer alla frapper obliquement le sombre bâtiment, enleva un des sacs de paille suspendus aux fenêtres et brisa un fragment de la corniche.

En même temps les deux colonnes de grenadiers s'ébranlèrent pour attaquer des deux côtés à la fois, et la fusillade éclata du côté des Russes sans que les insurgés, qui n'avaient pas de munitions à perdre, ripostassent par un seul coup de fusil.

(La suite au prochain numéro.)

par les directeurs d'orphéons dans le but de faciliter les études; j'ai bien de la peine à me le persuader. En tout cas, si ce genre de musique est nécessaire pour enseigner le mérite, il est bien parfaitement inutile pour enseigner l'art.

» Nous ne sommes guère plus heureux dans les églises, ou du moins dans la plupart des églises. Je fais, de ce côté-là, quelques efforts, et je dois dire que j'ai rencontré dans l'épiscopat un appui très-empressé. Si je puis avoir de l'argent, je donnerai une impulsion aux maîtrises.

» Pour le moment, ce que je voudrais vous demander, ce serait un choix de morceaux, airs, duos, quatuors, morceaux d'ensemble, pris dans les plus grands maîtres de la musique sacrée et de la musique profane, et pouvant être chantés avec ou sans accompagnement. Je suis convaincu qu'il est possible de faire un pareil choix, de le graduer, car il y a d'admirables choses qui sont faciles et simples, et de substituer à nos airs de guinguettes et de cabarets de grande et noble musique. Si nos maîtres veulent bien m'aider à cela, je crois que nous rendrons ensemble un service à notre pays.

» Je m'efforce, en poursuivant la même idée dans un autre genre, de remplacer les livres médiocres, dont nos dépôts sont remplis, par les chefs-d'œuvre de la littérature française. Voulez-vous saisir de mon projet le comité des études musicales, et me faire, dès à présent, un rapport sur les moyens à prendre pour réaliser mon désir? Je vous en serai, ainsi qu'à vos collègues, bien profondément reconnaissant.

» Veuillez agréer, etc.

» Jules SIMON. »

Rien de plus juste que ces réflexions et ces désirs.

Puisse-t-il en sortir une réforme qui peut avoir d'excellents résultats pour nos campagnes! (Gazette des Campagnes.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi, 4<sup>e</sup> novembre, le général Chanzy prendra possession du grand commandement qui lui a été conféré par décret du Président de la République, et dont le siège est à Tours.

Dans la matinée, le général passera une revue, à la suite de laquelle il recevra, à son hôtel, les autorités religieuses, civiles et militaires.

Le patronage catholique des Alsaciens-Lorrains publie l'appel suivant :

Une œuvre catholique des Alsaciens-Lorrains est établie, 47, rue de l'Université, à Paris.

Son but principal est d'assurer des secours spirituels, sans toutefois négliger les secours temporels, aux pauvres catholiques de l'Alsace-Lorraine, qui se trouvent désormais sans ressources, sans appui, exposés à mille dangers. Nous placerons nos protégés dans des milieux chrétiens et autant que possible en province. C'est le journal l'Univers qui a pris l'initiative de la souscription pour cette œuvre; nous demandons le concours des autres journaux et de quiconque désire venir en aide aux nécessités temporelles et aux besoins spirituels, plus précieuses encore, de nos chers exilés.

Nous prions les comités constitués en province de vouloir bien se mettre en relations avec nous. Mgr l'archevêque de Paris daigne encourager et bénir nos efforts.

Le conseil de l'œuvre est ainsi constitué :

Président d'honneur,

Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Président,

Mgr de Ségur, chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis.

Vice-présidents,

MM. l'abbé Le Hardy du Marais, vicaire général de Nevers; Libman.

Secrétaire,

M. l'abbé Alleau, missionnaire apostolique.

Trésorier,

M. Didio, ancien notaire en Alsace-Lorraine.

Membres du conseil de l'œuvre :

MM. le vicomte Antoine d'Origny; le comte de la Tour du Pin-Chambly, capitaine d'état-major; et dix-huit membres du comité de l'œuvre.

On savait depuis quelque temps que M<sup>sr</sup> Cousseau, évêque d'Angoulême, dont la santé était altérée, avait envoyé sa démission au Souverain-Pontife; mais nous n'avons pas voulu annoncer les projets de retraite de l'éminent prélat avant que le Pape se fût prononcé.

Les journaux d'Angoulême nous apprennent que la démission de M<sup>sr</sup> Cousseau a été acceptée, et le *Courrier de la Vienne* ajoute que Sa Grandeur se propose de se fixer à Poitiers.

L'église d'Angoulême fait une grande perte. M<sup>sr</sup> Cousseau laissera dans son diocèse d'unanimes regrets.

Les personnes qui ont joui de ses entretiens seraient particulièrement affligées si sa maladie était assez grave pour l'empêcher de continuer un grand ouvrage sur l'état de l'Église au quatrième siècle, dont il aimait à parler, et où il voulait déposer les trésors de sa science aussi aimable qu'étendue.

On lit dans l'*Avenir*, du Mans :

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, un nommé Aimable Bouton, cultivateur à René, se trouvant à l'affût dans une pièce de terre sise au bord du chemin vicinal de René à Nouans, à un carrefour nommé le carrefour du Poirier-de-Judas, a reçu deux coups de fusil, l'un au-dessous de l'oreille droite et l'autre, à bout portant, à la tempe droite. La mâchoire et le nez ont été emportés et par conséquent le cadavre complètement défiguré.

M. le juge de paix de Marolles s'est transporté sur les lieux assisté de son greffier, et le lendemain la justice de Mamers y venait aussi.

La justice informe, et déjà un individu a été arrêté, comme prévenu de ce meurtre.

## LES TRÉPASSÉS.

I.

LE DEUIL DE LA NATURE. — LE JOUR DES MORTS. — NE LES OUBLIONS PAS !

Le mois d'octobre touche à sa fin; voici novembre au sombre nom.

La nature tout entière semble dire adieu au soleil pour se couvrir d'un voile épais de nuages; la terre ressent les premières atteintes de l'hiver, les jours ne sont plus éclairés que d'une averse et courte lumière, les récoltes ont disparu, les fleurs se courbent sur leurs tiges; souillées de brume, les feuilles jaunies sont chassées par l'impitoyable bise; une indicible tristesse plane sur toute la création. L'homme sent un froid sur son front: le froid de la mélancolie; il se retourne, médite et se souvient.

C'est à ce moment que l'Église a placé la fête de tous les Saints, et, au lendemain de celle-ci, la fête de tous les morts.

Comme cette dernière vient admirablement en son temps! Ce jour-là, chacun se replie en soi-même, et, évoquant les images du passé, concentre ses souvenirs sur les êtres chers qui ne sont plus.

Il n'est pas un cœur, quel qu'endurci qu'il soit, qui n'ait donné son affection à un de ses semblables.

C'est véritablement une fête pour tous que cette commémoration des morts; car, qui de nous n'a le sien? que dis-je, les siens? Qui de nous est parvenu à l'âge adulte et forme aujourd'hui le tronc de sa famille, sans avoir vu s'effeuiller, sans avoir senti se détacher, comme de ses flancs, quelques tiges ou quelques rameaux?...

Qui de nous, dans son cœur, n'entend partir du champ de repos une voix ou des voix amies qui doucement lui rappellent leurs noms et réclament de lui la piété d'une visite et d'un souvenir?

Hélas! oui; tous, tant que nous sommes, puissants, riches ou pauvres et misérables, lettrés ou ignorants, nous avons perdu dans notre chemin des compagnons de route qui ont emporté une partie de notre cœur. Ce sont les parents chéris qui non-seulement nous ont donné l'existence, mais encore qui nous ont guidé dans les premières joies de la vie; ce sont les amis dont nous avons pressé les mains et qui marchaient gaiement à nos côtés en partageant nos peines comme nos plaisirs; ce sont les femmes que nous avons aimées, douces compagnes du foyer domestique, et qui ont illuminé nos jours de leurs sourires et de leurs char-

mes; ce sont aussi les pauvres êtres auxquels nous transmettions nos pensées et dans lesquels nous nous transformions pour l'avenir.

Que de souvenirs à la fois douloureux et doux dans cette sainte commémoration!

Aussi, chaque année, lorsque arrive le jour des Trépassés, les portes noires des cimetières roulent sur leurs gonds et laissent pénétrer dans l'empire de la Mort une foule muette et silencieuse, qui s'approche

De ces lits de gazons, dont la sombre verdure Boit à regret les flots d'une onde sans murmure.

Souvenons-nous de nos morts! « Les oublier, c'est s'oublier soi-même, » a dit Lamartine. Jetons un regard en arrière et reportons-nous à l'époque, quelquefois éloignée, où ceux que nous regrettons vivaient au milieu de nous. La religion de la Mort n'est-elle pas celle qui nous divise le moins? Il est si rare et si bon de trouver dans son âme un cri, un sentiment qui vibre à l'unisson dans toutes les âmes humaines!

C'est pourquoi, pendant les journées des 1<sup>er</sup> et 2 novembre, s'est perpétuée la pieuse coutume d'aller visiter les tombeaux. Suivons donc, nous aussi, ce vieil usage, et faisons une excursion au cimetière de notre ville. Pour quelques heures du moins, laissons-là nos haines, nos soucis, nos dissentiments, nos affaires d'intérêt, tout ce qui nous désunit ou nous agite. Tous ensemble, et chacun pour soi, allons sur le lieu du rendez-vous dernier, payer un tribut affectueux à ceux dont il ne nous reste plus que les âmes. Les morts sont beaux: nous sommes plus justes envers eux, maintenant qu'ils ont disparu; nous les aimons d'un amour à la fois plus haut et plus sage. Allons; et, lorsque nous serons de retour, le cœur léger d'une dette acquittée, nous reprendrons la vie plus calmes et meilleurs peut-être.

Voici la fête de la Toussaint. Il est une heure après midi. Des familles en deuil sillonnent le faubourg de Nantilly et se rendent à l'enceinte destinée aux sépultures. Pères, mères, épouses et enfants, frères, sœurs et amis, s'en vont suspendre aux urnes, aux cippes, aux caveaux, aux humbles croix, des couronnes d'immortelles, des ornements funèbres, des bouquets où domine la chrysanthème aux couleurs variées: offrandes fragiles, comme la vie, qu'emportera peut-être l'ouragan du soir.

Nous arrivons à l'asile du suprême repos, au lieu de réunion générale, où se calment toutes les douleurs, où s'éteignent toutes les haines, où disparaissent toutes les inégalités sociales, où le riche dort non loin du pauvre, où le vieillard chargé d'ans repose ses membres fatigués à côté du jeune enfant que la mort a enlevé aux peines de la vie...

En pénétrant dans cette enceinte, nous inviterons le lecteur à nous accompagner, par la pensée, en attendant qu'il fasse en personne ce pieux pèlerinage. Modeste cicerone, notre but est de visiter ensemble plusieurs tombeaux, au hasard, et sans aucun ordre chronologique. Si, dans cette excursion, nous posons le pied sur le tertre qui recouvre une personne aimée, nous nous recueillerons un instant; puis, après avoir salué, nous poursuivrons notre chemin dans le domaine des Trépassés.

(La suite à demain.)

## Faits divers.

INCENDIE DE LA RUE PAGEVIN.

Vendredi matin, à une heure, un incendie épouvantable s'est tout-à-coup déclaré dans l'établissement général de l'affichage, 8, rue Pagevin et rue de la Jussienne, dans la maison attenante aux cours de ce vaste établissement.

Un tourbillon de fumée et une colonne de feu de plusieurs mètres s'est tout-à-coup élevée et a éclairé de sa lueur sinistre toutes les rues environnantes.

Les habitants, à moitié vêtus, hommes, femmes, enfants étaient sur le seuil de leurs portes, en proie aux plus vives inquiétudes. Déjà les déménagements commençaient à s'effectuer.

M. Carcenac, maire du deuxième arrondissement, le commissaire de police, MM. Guimberteau et Curche, officiers de paix, se

sont efforcés, au milieu de nombreux gardiens de la paix, de tranquilliser toute cette population.

Deux pompes à vapeur sont arrivées et sont entrées, l'une dans la rue Pagevin, l'autre dans la rue de la Jussienne.

Elles ont été immédiatement mises en mouvement et n'ont cessé de fonctionner qu'à deux heures de l'après-midi.

Malgré toute la puissance de ces engins de sauvetage, tout a été la proie des flammes; les bâtiments sont entièrement effondrés; il ne reste plus qu'un pan de muraille calcinée, formant façade sur la rue Pagevin, qui doit nécessairement être démolie.

Pendant toute la journée et jusque très-avant dans la soirée, les pompes ont manœuvré pour éteindre les décombres.

Les pertes s'élèvent à plus de cinq cent mille francs. On ignore la cause de ce redoutable incendie. — Deux pompiers et un sergent du 51<sup>e</sup> ont été légèrement blessés. On signale aussi le gardien de la paix Streiber-Thiébaud qui a sauvé un locataire, M. Reygoudon, déjà à demi-asphyxié dans sa chambre.

M. le préfet de police est venu de nouveau dans la journée d'hier visiter les décombres de l'incendie de la rue Pagevin.

Le déblaiement n'est pas tout à fait terminé; on y procède, du reste, avec la plus grande précaution, car le feu couve encore sous les cendres.

Samedi matin, à huit heures, au cimetière Montmartre, on a exhumé le corps de Baudin.

Il a fallu d'abord extraire la bière de son frère, enterré dans la même fosse. Puis on a remonté la sienne, et on l'a ouverte.

Le cadavre n'était plus guère qu'un squelette. Le crâne avait à l'arcade sourcilière le trou d'une des balles qui ont assassiné le représentant du peuple; il manquait un morceau de la mâchoire, qu'une autre balle a fracassée.

L'exhumation s'est faite sans manifestation d'aucune sorte. Il n'y avait presque que les personnes nécessaires. On a remis le corps dans une bière neuve, et on l'a transporté dans le caveau qu'il occupera définitivement.

Le monument est presque terminé. Il n'y a que la statue, pour laquelle M. Aimé Millet demande encore quelques semaines. On compte que l'inauguration pourra avoir lieu le 2 décembre, anniversaire du meurtre.

L'inscription, dit le *Rappel*, est déjà gravée sur le piédestal. Elle est très-simple :

BAUDIN

Mort le 3 décembre 1851

en défendant la loi.

Le *Rappel* saisit cette occasion pour nous promettre une manifestation.

Nous espérons, dit-il, qu'il sera permis à la République d'inaugurer dignement le monument de celui qui est mort pour elle.

Le besoin d'une manifestation nouvelle se faisait sentir.

Un accident déplorable a eu lieu à Roubaix.

Un individu, atteint de folie, s'est introduit dans l'église Sainte-Elisabeth, armé d'un fusil. Il a fait feu sur un vicaire de la paroisse, qui, heureusement, n'a pas été atteint; mais la balle a frappé un enfant de chœur, qui est assez gravement blessé.

An bruit de la détonation, plusieurs personnes sont accourues et ont réussi à désarmer ce fou furieux, qui a opposé une vive résistance.

## Dernières Nouvelles.

Une grave nouvelle :

Il est très-sérieusement question, nous assure-t-on, d'une nouvelle entrevue des empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

Cette entrevue, à laquelle l'empereur de Russie ne serait pas, cette fois, invité, aurait lieu avant la fin du mois.

La nouvelle a été apportée, nous dit-on, à Paris par un courrier de cabinet.

Aucun courrier de cabinet, dit le *Courrier de France*, n'a apporté cette nouvelle.

Les dépêches de nos agents diplomatiques arrivées au ministère des affaires étrangères font connaître de la façon la plus nette qu'

les élections du 20 octobre ont produit une déplorable impression en Europe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**40,000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS**

**BANCO POPULAR ESPANOL**

Rapportant 40 francs par an

Soit 20 fr. le 1<sup>er</sup> janvier et 20 fr. le 1<sup>er</sup> juillet, Remboursables à 500 fr., en 20 ans. Par tirages égaux.

Ces Obligations, garanties par un dépôt inaliénable en rente 3 0/0 sur l'Etat,

**SONT EMISES A 380 FRANCS**

Payables : 30 fr. en souscrivant.  
50 fr. à la répartition.  
100 fr. le 2 décembre 1872.  
100 fr. le 2 janvier 1873.  
100 fr. le 2 avril 1873.

Total : 380 francs.

Les Souscripteurs qui libéreront de suite leurs titres jouiront d'une bonification de 10 francs par obligation et pourront donner en paiement le coupon de 20 fr. de janvier, ce qui réduit le PRIX DE L'OBLIGATION A 350 FRANCS

**LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE EN FRANCE**

Du 28 au 31 octobre :

Chez M. A. BEAURE, Banquier, Directeur de la Banque générale de Crédit, 1, rue du Quatre-Septembre, à Paris ; Et, en Province, chez les Banquiers ses Correspondants.

On peut souscrire par correspondance et verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de M. (Beaure A.).

Nota. — On trouvera des circulaires détaillées dans toutes les maisons ci-dessus.

Dans le cas où la souscription dépasserait la quantité d'obligations disponibles, les demandes seraient soumises à une réduction proportionnelle.

**RÉSUMÉ**

Les Obligations du BANCO POPULAR ESPANOL reposent sur une garantie solide et inaliénable; elles sont similaires des obligations dites PARGARÉS qui, émises à 450 francs, valent aujourd'hui 515 francs. Elles donnent un revenu net de 11 1/2 pour 100, plus une prime de 150 francs qui équivaut à une augmentation de 43 pour 100 du capital, dans une moyenne de 10 années. — Les obligations étant divisées en 20 séries égales, dont une est éteinte chaque année, tout porteur de 20 obligations peut être assuré d'avoir, tous les ans, une obligation remboursée à 500 francs.

Il résulte de cette combinaison qu'avec 7,000 francs, prix de 20 obligations, on reçoit 800 francs d'intérêt, plus 150 francs d'amortissement, soit un revenu total de 950 francs.

Aucun placement n'offre des conditions plus avantageuses, avec des garanties aussi complètes. Le Directeur du Banco popular espanol, I. EROLES.

**VILLE DE PARIS.**

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346; Angers, rue d'Alsace, 12; Saumur, rue du Temple, 11.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,600 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En bolles, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en bolles de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En bolles de 12 tassés, 2 fr. 25; de 576 tassés, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean; GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	53 15	»	15	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 50	»	1	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	386 25	»	»	11 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	496 25	»	»	»
5 % Emprunt	84 40	»	10	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	»	»	»	»
Emprunt 1872	87 30	»	10	»	»	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	»	»	»	»	Orléans . . . . .	276 25	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375 50	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	275	»	»	»
— 1865, 4 %	437 50	»	»	»	»	»	»	Est . . . . .	271 25	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	»	»	»	»	»	Nord . . . . .	289	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242 50	»	»	»	»	»	»	Ouest . . . . .	273 50	»	»	»
libéré . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	Midi . . . . .	274	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4430	»	35	»	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	251 25	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	610	»	»	»	»	»	»	Vendée . . . . .	250	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	498 75	»	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	»	»	»	»					

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — — — — omnibus.			
1 — 33 — — — — — soir, —			
4 — 13 — — — — — express.			
7 — 27 — — — — — omnibus.			

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 30 — — — — — omnibus.			
9 — 50 — — — — — express.			
12 — 38 — — — — — omnibus.			
4 — 44 — — — — — soir, —			
10 — 30 — — — — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil.

**ADJUDICATION**

En la salle de mairie de Vernantes, Par le ministère de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil.

Le vendredi 22 novembre 1872, à midi précis.

**DE 652 PIEDS D'ARBRES COUPES DE TAILLIS ET SAPINIÈRES.**

Sur la terre de Jalesac, en Vernantes et Moulherne;

Le tout divisé en 24 lots. (Voir les placards affichés.)

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil. (551)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, Au château de Brézé.

Le dimanche 3 novembre 1872, à deux heures après midi,

**BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS**

Dépendant de la terre de Brézé, ET

**LES COUPES DE BOIS-TAILLIS**

Ci après désignées :

- 1<sup>o</sup> La coupe des Cerisiers, contenant 12 hectares 52 ares 80 centiares.
- 2<sup>o</sup> La coupe du Fourneau, contenant 5 hectares 39 ares.
- 3<sup>o</sup> La coupe de la Fouquelinère, contenant 5 hectares 45 ares.
- 4<sup>o</sup> Deux cent cinquante pieds de chènes, dans la coupe de la Touche-Roude.
- 5<sup>o</sup> Cinq cents pieds de chènes, dans la coupe de l'Etang, à vendre en totalité ou en deux lots.
- 6<sup>o</sup> Cent cinquante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Sablonnière.
- 7<sup>o</sup> Soixante-deux pieds de peupliers, situés près la ferme de Belle-Chasse.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D. B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Fouquelinère et le lot de chènes de la coupe de l'Etang, qui sont situés commune d'Épieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (496)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus. S'adresser à M<sup>me</sup> GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

**A LOUER**

Présentement, APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

**A VENDRE**

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrée. (494)

**Au Commerce et à l'Industrie.**

**La Maison DAVIS-HENRY et Co**

Commission - Bank, 25, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

*Vient de paraître.*

**DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS**

ET DEUXIÈME ÉDITION

**DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR**

Par J. PICHÉRIE-DUNAN, Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Agriculteur praticien; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR, Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

En vente au bureau du journal :

DES PRINCIPALES TAILLES ET PROCÉDÉS DE FORMATION ET DE CONDUITE DE LA VIGNE A VIN

Par A. GIFFARD, Membre de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

Prix : 2 fr. 50. — Avec vignettes teintes : 3 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**A VENDRE**

En totalité ou par moitié, UN CLOS DE VIGNE En bon rapport, AVEC UNE PETITE HABITATION. Rue des Pauvres, commune de Bagneau, Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

**A VENDRE**

80 PIEDS DE PEUPLIERS ET BOUILLARDS Complantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré. S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, UNE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7, occupée précédemment par M. Bellonis. S'adresser à M. CHATIGNIER, même rue. (532)

**MAISON A LOUER**

Avec ou sans écurie et remise. Rue d'Orléans, 50. S'adresser à M. COUÉ, photographe à Saumur. (527)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGÉ. (98)

**PLUS DE HERNIES**

Généralisation radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ<sup>o</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

**Nouvelle Encre**

A Gardot à Dijon. S'écrit en écrivant, n'occidant pas les plumes, n'empâche pas. Nouvelle Encre violette noir, ayant même un mois après l'écriture, chez tous les Papetiers.

**BENZINE J. GARDOT DIJON**

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs. 15 FLACON 1<sup>er</sup> 25 & 2<sup>o</sup> 50